

# République Française

Département d'Indre et Loire

## Commune de Louans

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 5 Octobre 2015

L' an 2015,

Le 5 Octobre à 20 heures 30 minutes ,

Le Conseil Municipal de la Commune de Louans, dûment convoqué le 26/09/2015, s' est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme GOUGET Micheline Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal, M. LEROUX Eric, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

**Excusé** : Excusé ayant donné procuration : M. VAH Jean-François à M. VAH Michel

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 26/09/2015

**Date d'affichage** : 26/09/2015

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**Secrétaire de séance** :

M. PLOTON Pascal

**Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2015 :
- II - Vote du poste d'adjoint en remplacement de Mme Mauduit Sophie
- III - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- IV - Vote de subventions aux voyages culturels et linguistiques
- V - Acquisition de 2 parcelles à la séguinière
- VI - Acquisition d'une parcelle de terrain dans le bourg

## VII - Questions diverses

### **I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2015 :**

Le compte-rendu de la session du 06 juillet 2015 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité.

réf : 2015\_0036

### **II - Vote du poste d'adjoint en remplacement de Mme Mauduit Sophie**

Madame Sophie MAUDUIT ayant présenté sa démission de ses fonctions de deuxième adjointe et de conseillère municipale à Monsieur le Sous-préfet pour des raisons professionnelles. Celui-ci l'ayant accepté par lettre du 10 septembre 2015.

Dans un premier temps, Madame le Maire demande si l'assemblée est favorable au fait de garder 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité pour garder 3 adjoints.

Dans un second temps, le Maire demande à l'assemblée si elle est favorable pour garder les 2 autres adjoints dans leurs fonctions sans décalage des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité.

Il a été procédé ensuite à l'élection du second adjoint à bulletins secrets.

Candidat : Madame Claude DUBREUIL

1.- DUBREUIL Claude 14 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 bulletins

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Mme DUBREUIL Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjointe.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0037

### **III - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de

conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à la majorité des présents (9 voix "POUR", 1 voix "CONTRE" et 4 abstentions) :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à TROUVE Catherine, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 € brut.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 4)

réf : 2015\_0038

#### **IV - Vote de subventions aux voyages culturels et linguistiques**

Madame le Maire fait savoir que chaque année des enfants scolarisés au collège participent à des voyages culturels et linguistiques organisés par leur établissement.

La subvention de la commune accordée aux familles était de 20 euros par enfant depuis mars 2001.

Cette année, le collège de Ligueil organise deux voyages, 6 jeunes de Louans sont concernés, 3 partent en Italie et 3 à Toulouse.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'augmenter cette subvention,
- de limiter cette délibération aux années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018,
- de prélever cette somme sur les subventions non affectées article 6574,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accorder une aide à la famille pour les voyages culturels et linguistiques d'un montant de 30 € par enfant,
- de limiter cette délibération aux années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018,
- de prélever cette somme sur les subventions non affectées article 6574,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0039

#### **V - Acquisition de 2 parcelles à la séguinière**

Deux petites parcelles à la séguinière avaient été créées afin d'améliorer la circulation sur la route de la séguinière,

Madame le Maire propose au conseil municipal de régulariser la situation en achetant ces 2 parcelles pour l'euro symbolique :

X 58 d'une contenance de 60 m<sup>2</sup>

X 59 d'une contenance de 42 m<sup>2</sup>

Les frais de notaire seront à prélever sur l'opération 237 "réserve foncière".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité 9 voix "POUR", 2 voix "CONTRE" et 3 abstentions

- d'acquérir ces 2 parcelles pour l'euro symbolique,
- charge Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- de prélever les frais de notaire sur l'opération 237 "réserve foncière"

A la majorité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 3)

réf : 2015\_0040

#### **VI - Acquisition d'une parcelle de terrain dans le bourg**

Dans le cadre des travaux du centre-bourg, il est prévu d'acquérir une partie de la parcelle C 174 appartenant à Gérard VAH, en prévision d'un parking.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au bornage et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VII - Questions diverses**

a) Madame le Maire annonce que lors du dernier conseil communautaire, c'est la Téom qui l'a emporté sur la réom,

b) Le FPIC : une commune a voté non, la commune de Louans va donc recevoir 10 163 € au lieu de 7 737 €

c) Terrain multisport : un peu de retard à cause de la météo, le bitume a été posé vendredi 02/10, pose de la structure à partir de mardi 06/10,  
Tennis : 2ème couche de peinture + peinture du mur prévue dans la semaine,  
Courrier Agrial donnant son accord pour passage des enfants derrière les bâtiments,  
Thierry va refaire les passages piétons, la clôture de la gare a été repoussée, les travaux du chemin vont commencer la semaine prochaine,  
Des panneaux STOP sont prévus pour les accompagnateurs, prévoir l'achat de gilets jaunes ainsi que des ballons,  
Compte rendu de Christine LANGEVIN sur le travail de groupe sur les règlements intérieurs ,

d) TAP : 38 enfants par journée  
cantine : moyenne de 57 enfants

d) Radar à la bréchottière : période du 01/09 au 15/09, 41% sont à plus de 60 km/h

f) Louans Info 2 : compte rendu de Claude DUBREUIL

h) Protection des personnes et des biens organisées par la Gendarmerie de Ligueil, le jeudi 22/10 à 15h dans la Grange à Dîmes,

i) Commission cimetièrre : se réunira pendant les vacances scolaires,

j) Compte rendu de la réunion du 18/09 sur l'intercommunalité,

k) CCAS : réunion le 13/10 à 19h30

En mairie, le 13/10/2015  
Le Maire  
Micheline GOUGET